

**AVIS DE PUBLICITE  
2022/Longeau/004**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE  
DIRECTION TERRITORALE du NORD-EST  
COMMUNE DE RENEVE (21)**

**Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial**

<b>Publié le</b>	21 septembre 2022
<b>Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication</b>	1 mois
<b>Date limite de réception des propositions</b>	<b>Date</b> : 22 octobre 2022 <b>Heure</b> : 12h
<b>Objet de l'occupation</b>	Stationnement d'embarcation pour activité de croisières touristiques avec hébergement
<b>Lieu</b>	<b>Commune</b> : Renève <b>Adresse</b> : route de Cheuge <b>Références cadastrales</b> : ZK <b>PK</b> : 214,565, rive gauche
<b>Activité(s) pouvant être exercée(s)</b>	Croisières touristiques avec hébergement
<b>Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement/ Restrictions</b>	
<b>Type d'autorisation délivrée/Durée</b>	Convention d'occupation temporaire de 5 ans
<b>Conditions financières générales</b>	Décision fixant le montant des redevances domaniales 2022 publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement : <a href="#">Bulletin officiel des actes n°81 du 16 décembre 2021 - VNF</a> Revalorisation annuelle dans les conditions fixées à l'article R. 2125-3 du CGPPP.
<b>Date de disponibilité prévisionnelle du bien</b>	
<b>Durée de la COT/AOT</b>	5 ans minimum
<b>Critères de sélection</b>	Les critères de sélection seront considérés en fonction : <ul style="list-style-type: none"><li>• du montant de la redevance proposée,</li><li>• de la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité à prendre en considération les contraintes techniques)</li><li>• de la nature et du montant des investissements projetés</li></ul>

- de la solidité financière du projet

## Négociation

Oui dans la limite basse des tarifs nationaux VNF

## Pièces à fournir

- Courrier de demande d'occupation du domaine public fluvial,
- Statuts et Kbis (si société),
- Pièce(s) d'identité des gérants et/ou signataire de l'acte,
- Assurance,
- Fiche client renseignée,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Autorisation de la ville de Renève pour le stationnement,
- Descriptif de l'état du ou des bateaux (intérieur et extérieur + photos),
- Certificat d'immatriculation + certificat communautaire du ou des bateaux au nom du demandeur,
- Certificat de conformité du système d'assainissement autonome des eaux usées, délivré par un organisme de contrôle
- Un sondage de coque du bateau de moins de 10 années attestant de la conformité et flottabilité,
- Descriptif du projet,
- Projet de programmation des croisières, fréquence et parcours,
- Un plan d'affaire ou business plan,
- Une proposition de redevance selon les tarifs domaniaux et services de VNF de l'année 2022 :

[Bulletin officiel des actes n°81 du 16 décembre 2021 - VNF](#)

## Dépôt des candidatures – *Modalités de transmission*

La demande est à rédiger en français et à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous et/ou par voie électronique à [ap-ami.dtne@vnf.fr](mailto:ap-ami.dtne@vnf.fr) en **indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité concerné et la mention « ne pas ouvrir » sur le courrier postal**

## Service à contacter pour renseignement

Voies navigables de France  
U.T.I C.C.B – Agence de Longeau  
Rue Alexandre Rouard  
52250 LONGEAU PERCEY  
Tèl : 03-25-88-42-24

PLAN DE SITUATION – RENEVE (21)



Échelle 1 : 2 224